



ENEZ DÉCOUVRIR COMMENT VOUS ENGAGER

Samedi 22 octobre, de 9h à 18h
Théâtre Le Quai

ANIMATIONS • CONFÉRENCES • PROJECTIONS

Accès libre et gratuit

Tous Angevins, tous citoyens ! Tous acteurs de notre quotidien.

DOSSIER DE PRESSE

11 octobre 2011

« D'un côté, nous consommons aujourd'hui, en seulement deux semaines, l'équivalent du pétrole consommé en toute une année en 1950. De l'autre, la demande mondiale en énergie continue de croître tandis que les ressources en énergies fossiles se tarissent.

Cette mutation questionne profondément notre responsabilité collective. Face à elle, nous avons d'abord un devoir d'innovation et de solidarité.

Innovation, pour soutenir activement les filières économiques nouvelles, dans les domaines du photovoltaïque, des énergies renouvelables, de l'agriculture biologique, etc. C'est le sens des actions déjà engagées par Angers Loire Métropole au cours des dernières années. Solidarité, pour apprendre à changer ensemble notre « modèle de développement » mais aussi réinventer, chacun, un « mode de vie » plus soucieux d'autrui et de notre planète.

Face à cette mutation, nous sommes donc plus que jamais face à un choix. Soit nous continuons de penser qu'un monde qui se développe est nécessairement un monde qui croît ; soit nous refusons de confondre croissance économique et développement humain.

C'est la raison d'être du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) d'Angers Loire Métropole. Il répond localement aux objectifs fixés par la communauté scientifique internationale : diviser par quatre le montant de nos émissions carbone d'ici 2050.

Agissons ensemble pour avancer sereinement vers demain. »

Jean-Claude Antonini, Président d'Angers Loire Métropole

Sommaire

→ Le 4^{ème} forum angevin du climat

→ Le Plan Climat Energie

→ L'élaboration du Plan Climat d'Energie

→ La charte d'engagement

→ Deux exemples de partenariats forts

Relations presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU

CS 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02

Tél. : 02 41 05 40 33 - Fax : 02 41 05 39 29

Mail : corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

Le 4^{ème} forum angevin du climat

Samedi 22 octobre - au théâtre Le Quai

Réduire de 20% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 : c'est l'ambition du Plan Climat Energie d'Angers Loire Métropole qui sera présenté le 22 octobre, au théâtre Le Quai. Cette journée marquera l'aboutissement de deux années de travail et de concertation avec des habitants, entreprises, associations et collectivités. Trois forums ont déjà eu lieu en octobre 2009, avec le lancement du Plan Climat Energie, en février 2010 au moment de la concertation et en juin 2010 pour le bilan de la concertation.

Le programme

9h00 - 12h30 : Ouverture du 4^{ème} forum angevin du climat

- ✓ **Présentation des 41 actions du Plan Climat Energie** d'Angers Loire Métropole réalisé d'ici à 2014. A cette occasion seront présents Jean Claude ANTONINI, Président d'Angers Loire Métropole, Gilles MAHE, Vice Président d'Angers Loire Métropole Agenda 21 et gestion des déchets, Frédéric BEASTE, Vice-président Politique de la ville, prévention et sécurité, ainsi que Pierre RADANNE, expert en énergie et ancien président de l'ADEME.
- ✓ **Témoignages** d'acteurs locaux (Université d'Angers, Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire, commune de Saint Barthélémy d'Anjou, Groupe la Poste ...) : maîtriser les consommations en énergie et lutter contre le changement climatique comment passer concrètement à l'action ?
- ✓ **Présentation et signature officielle de la charte d'engagement** (associations, entreprises, citoyens, commune, bailleurs sociaux ...)

12h30 - 18h : Animations - Conférences – Projections

Informations et astuces divulguées au public

- ✓ Comprendre le changement climatique avec Terres des Sciences et les Petits Débrouillards
- ✓ Se déplacer autrement avec la SARA, Kéolis Angers et Citizen Drive Event
- ✓ Consulter les résultats de la thermographie aérienne à l'Espace Info Energie
- ✓ Apprendre à consommer responsable avec la Chambre d'agriculture, Artisans du Monde, l'association Echoppe et Arais
- ✓ Adopter les écogestes avec l'Association Unis Cité, les régies de quartier de la Ville d'Angers et l'Ademe
- ✓ Préserver la biodiversité avec la Maison de l'environnement de la Ville d'Angers et le Muséum des sciences naturelles

Quelques exemples d'actions d'acteurs locaux

Air Pays de la Loire, la Chambre d'agriculture du Maine et Loire, l'Ecole Supérieure Angevine d'Informatique et de Productique, le lycée de la Baronnerie, les Universités d'Angers, la Chambre de commerce et d'Industrie, Angers Loire Métropole.

Diverses animations en tous genres

Pour les adultes : ateliers confections cosmétiques et produits ménagers biologiques avec l'Association Unis-cité 49, ateliers confections cosmétiques biologiques pour les animaux avec les régies de quartier, animations ludiques pour diminuer sa facture d'énergie avec GDF et les régies de quartier, simulateur de conduite avec Citizen Drive Event, chorale d'enfants avec l'école élémentaire Renée Brossard et le collège Chevreul, jeux autour des mots avec l'association Porte Plume.

Pour les enfants : construire une maison performante énergétiquement avec Bobo Planète, jouer et lire dans le Ludobus.

Des projections : vidéo de l'Econergy Tour, court métrage présentant les techniques de production utilisées dans les pays en voie de développement, diffusion de la pièce de théâtre Echauffements climatiques et présentation de l'outil coach carbone.

Des conférences-débats : sur la rénovation performante avec l'association Alisée, sur les bienfaits de la consommation locale avec l'association Echoppe, sur la conduite souple avec Citizen Drive Event, sur l'outil coach carbone permettant d'adopter des écogestes avec l'Ademe.

Le Plan Climat Energie d'Angers Loire Métropole

Véritable projet de territoire, le Plan Climat Energie vise à lutter contre le dérèglement climatique. Son objectif est de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par les activités locales, la maîtrise des consommations d'énergies et d'adapter le territoire aux changements climatiques.

Le Plan Climat Energie d'Angers Loire Métropole recouvre ainsi trois niveaux complémentaires :

- Collectivité exemplaire, Angers Loire Métropole agit directement sur son patrimoine et ses services publics : soit **0,34% des émissions de GES** du territoire métropolitain.
- Collectivité incitative, Angers Loire Métropolitain agit notamment sur le logement social, ou encore les autres activités du territoire (frêt, industries, urbanisme...) soit **9,1% des émissions de GES**.
- Collectivité animatrice. La consommation de matériaux et de produits manufacturés par les ménages, les entreprises, les associations représente **90,54% des émissions de GES**. Dans ce cas, la collectivité n'intervient pas directement mais joue un rôle d'animation et de sensibilisation.

Angers Loire Métropole, une collectivité qui va plus loin

Le Plan Climat Energie d'Angers Loire Métropole s'inscrit dans la démarche locale de développement durable du territoire angevin engagée depuis près de 20 ans. Depuis 2008, Angers Loire Métropole a amplifié son action de réduction de son impact sur le climat et s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Climat Energie. Si cette décision fut à l'initiative de l'agglomération, elle s'inscrit aujourd'hui dans l'application de l'article 75 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 portant « Engagement National pour l'Environnement », qui rend obligatoire la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que d'un « Plan Climat Energie Territorial » pour toutes les collectivités réunissant plus de 50 000 habitants et ce, avant fin 2012.

Depuis plusieurs années, les grands projets conduits par la communauté d'agglomération s'inscrivent dans un effort global de réduction des émissions de gaz à effet de serre : la politique transports (inauguration du tramway, politique de déplacements doux, autocité+), l'encouragement à la construction de logements économes en énergie (programme local habitat), le développement des énergies renouvelables (aide aux particuliers pour l'installation de panneaux solaires) constituent autant d'exemples concrets de cette préoccupation.

La réalisation des bilans carbone et le processus de concertation ont permis de dégager les objectifs politiques forts du futur Plan Climat Energie Territorial d'Angers Loire Métropole.

Le Plan Climat Energie Territorial vient ainsi s'intégrer aux travaux déjà engagés par la Collectivité, en matière de transport, d'urbanisme, d'environnement, d'action culturelle et sociale pour y renforcer le niveau de prise en compte des enjeux énergie-climat.

La stratégie définie à long terme consiste à :

- ✓ **Atténuer** en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- ✓ **S'adapter** par la réduction de la « vulnérabilité du territoire » en anticipant :
 - les impacts, induits par le dérèglement climatique, attendus sur notre territoire
 - la fin d'un accès peu cher et illimité aux énergies fossiles.

Cela se traduit par l'adoption d'un plan d'actions pour les années 2011 à 2014 (voir annexe en page 13) qui mettra en œuvre ces priorités stratégiques. Ses objectifs articulent de façon forte les enjeux planétaires, européens (*paquet législatif climat-énergie**) et nationaux (*Facteur 4***) avec un développement durable du territoire.

**le paquet législatif climat-énergie consiste notamment à réduire de 20% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020;*

***le Facteur 4 soit diviser par quatre ses émissions de GES d'ici 2050 à partir des données de 1990*

L'élaboration du Plan Climat d'Énergie

Elaboré en concertation avec les habitants et acteurs du territoire, le Plan Climat Energie s'appuie sur un solide diagnostic de territoire et un plan d'action courant jusqu'en 2014.

Le bilan carbone

Deux bilans carbone ont été établis en 2008 : l'un se focalisant sur les activités directes des services de la collectivité et l'autre concernant l'ensemble du territoire. Réalisés à partir des données de 2007, ces bilans constituent un « état zéro » quantitatif du niveau d'émissions de gaz à effet de serre et de compréhension des impacts du changement climatique sur le territoire angevin.

La concertation

La moitié des émissions de gaz à effet de serre découlent de l'activité des ménages et près de 40 % de celles des acteurs économiques. La réussite du Plan Climat passe nécessairement par l'ensemble des acteurs du territoire.

Ainsi, de novembre 2009 à mai 2010, une vaste concertation a eu lieu sur le territoire impliquant les habitants et les acteurs socioprofessionnels.

Les outils d'élaboration du Plan Climat Energie

La concertation menée sur le territoire d'Angers Loire Métropole a été déclinée en **30 sessions de travail** réparties sur 16 thèmes. C'est ainsi l'équivalent de 300 jours de travail en groupe qui a été réalisé, avec la participation de près de **300 acteurs**, ayant permis de dégager plus de **500 pistes d'action**. Un **cahier de la concertation** (consultable sur le site internet d'Angers Loire Métropole) a ainsi été élaboré constituant la synthèse des attentes et des propositions.

Trois **forums angevin du climat** ont été organisés depuis 2009.

Un **site internet** et une page facebook dédiés au Plan Climat Energie ont permis de recueillir les propositions des citoyens souhaitant s'impliquer autrement que par le biais de la participation aux ateliers. Parallèlement, les Conseils Consultatifs de Quartier, ainsi que le Conseil de Développement du Pays et de l'Agglomération d'Angers ont travaillé sur des pistes d'actions à mettre en œuvre.

Angers Loire Métropole a également saisi le **Conseil de Développement de la région d'Angers** sur :

- ✓ Le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le Pays Loire Angers
- ✓ Les dispositifs innovants à imaginer pour impliquer les Angevins dans la mise en œuvre des actions du futur Plan Climat Energie.

Pendant une année, une commission organisée en deux groupes de travail s'est donc penché sur ces deux problématiques et a rendu un rapport en fin d'année 2010, finalisé en 2011 : « **Pour un Plan Climat Energie Territorial mobilisateur** ». Ces éléments ont été étudiés et pris en compte par Angers Loire Métropole dans l'élaboration de son Plan Climat Energie.

La structure du Plan Climat Energie

La réponse d'Angers Loire Métropole aux enjeux identifiés dans les diagnostics se traduit en 41 actions (voir en annexe). Angers Loire Métropole a mis en place un suivi des résultats sur les prochaines années, un pilotage multi partenarial en lien avec :

La Mission Développement Durable d'Angers Loire Métropole

- ✓ animera l'ensemble du dispositif auprès des partenaires externes et internes,
- ✓ accompagnera l'ensemble des élus référents et des directions pilotes (ALM et villes membres),
- ✓ suivra la mise en œuvre des actions
- ✓ évaluera le plan d'actions, notamment à partir des indicateurs de suivi et d'évaluation

20 élus référents ont été désignés comme référents, parfois en duo, voire en trio sur certaines fiches afin d'être garants de la mise en œuvre des actions.

20 directions différentes mobilisées sur les 41 fiches, parfois en duo avec une autre direction, pour les mettre en œuvre. Elles seront accompagnées par la Mission Développement Durable.

Quatre acteurs externes seront pilotes d'actions en solo ou en duo : la SARA, la SEM Energies, la Chambre d'Agriculture et les Conseillers en Energie Partagés.

Toutes les communes membres de l'agglomération seront impliquées dans la mise en œuvre du plan d'actions en appui des pilotes des actions concernées.

Des partenaires multiples (des directions internes à la collectivité, des associations, des entreprises, les bailleurs sociaux, les chambres consulaires, les commerçants et artisans, des services de la Région, des services du département, etc.) : ils accompagneront les pilotes à la mise en place de chacune des actions.

La valorisation de l'engagement des 31 communes de l'agglomération

Le Plan Climat Energie a impliqué, depuis 2008, les 31 communes de l'agglomération lors de la réalisation du Bilan Carbone du territoire puis lors de la phase de concertation. Chaque commune agit plus ou moins directement en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et la réduction des consommations d'énergies. En ce sens, les communes sont des partenaires essentiels dans l'atteinte des objectifs du Plan Climat Energie.

Afin de valoriser l'ensemble des actions engagées ou en projet au sein des 31 communes de l'agglomération, Angers Loire Métropole a souhaité rédiger **une fiche « zoom »**, recensant des actions menées sur le territoire de chaque commune.

La charte d'engagement

Citoyens, entreprises, associations, collectivités, etc., chacun peut désormais adhérer au Plan Climat Energie en signant la **charte d'engagement**. Ce document :

- **Fédère** l'ensemble des acteurs et partenaires, privés ou publics, décideurs politiques et société civile, autour d'objectifs communs de lutte contre le changement climatique ;
- **Formalise** l'engagement de chacun auprès d'Angers Loire Métropole sur les enjeux « énergie-climat », et ce jusqu'à l'adoption du deuxième plan climat ;
- **Aide** les signataires à engager des actions concrètes de lutte contre le changement climatique et la maîtrise de l'énergie.

A travers la signature de cette charte d'engagement, les acteurs s'engagent auprès d'Angers Loire Métropole à mettre en œuvre des actions pour l'aider à atteindre les objectifs du Plan Climat Energie d'ici 2020 soit: **l'atténuation et l'adaptation** au regard des enjeux énergétiques et climatiques du 21^{ème} siècle.

En parallèle, Angers Loire Métropole s'engage non seulement à respecter, dans le cadre de ses activités, les mêmes engagements que les signataires de la charte, mais aussi à les accompagner...

Les engagements sont présentés suivant quatre étapes indispensables au projet :

- ✓ s'organiser,
- ✓ agir,
- ✓ sensibiliser,
- ✓ évaluer.

Le signataire peut s'engager :

- ✓ **au nom d'une structure** de toute taille et tout statut confondus (entreprise, association, administration, établissement scolaire, artisan/commerçant, exploitation agricole, ...) qu'il représente ;
- ✓ **à titre individuel.**

Quelques exemples d'engagements au nom d'une structure :

- **Se fixer des objectifs** pour lutter contre le réchauffement climatique (sobriété énergétique, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables)
- **Sensibiliser** les parties prenantes (personnel, clients, fournisseurs, adhérents...) de la structure aux enjeux climatiques et énergétiques du 21^{ème} siècle

A titre individuel :

- **Estimer** ses consommations d'énergies et ses émissions de gaz à effet de serre en réalisant son Bilan Carbone sur le site internet spécialisé www.coachcarbone.org
- **Faire évoluer ses habitudes** de consommation d'énergie.

La charte d'engagement fait partie intégrante du Plan Climat Energie d'Angers Loire Métropole.

Deux exemples de partenariats forts

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire

Depuis plusieurs années la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire a engagé des actions d'information et d'accompagnement pour inciter à un développement responsable au cœur des entreprises.

En 2009 a été lancé un programme d'actions visant à améliorer l'efficacité énergétique des entreprises, avec le soutien de l'ADEME et de l'UI49. Les objectifs fixés sont d'informer, de conseiller et de transmettre les compétences minimum pour agir au quotidien sur la maîtrise de l'énergie.

A ce jour, ce sont plus de 100 Eval'Energie, près de 20 prédiagnostics Energie qui ont été réalisés et plus de 40 référents énergie formés. Le fort positionnement de la CCI de Maine-et-Loire a été récemment reconnu par l'ADEME national et l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie. En effet, près de 40 conseillers de chambres consulaires ont été formés pour un déploiement national de l'outil Eval'Energie lancé en Maine-et-Loire.

La CCI de Maine-et-Loire s'est elle-même engagée dans une démarche « éco-responsable ». Afin de répondre au besoin des entreprises et au fort développement des filières Energétique et Mécanique automobile, la CCI a misé sur un projet responsable ambitieux de 6 000 m² avec l'extension du bâtiment d'Eurespace-Formation, à Cholet, conçu Haute Qualité Environnementale (gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets...). Cet outil de formation est unique en Pays de la Loire, véritable vitrine des savoir-faire en matière d'efficacité énergétique et de systèmes de production d'énergies renouvelables.

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, avec le soutien d'Angers Loire Métropole et des entreprises, des actions complémentaires visant à améliorer l'efficacité énergétique sont prévues. L'objectif est de convaincre les entreprises d'agir concrètement pour réduire leur impact carbone tout en améliorant leur efficacité économique.

Le groupe La Poste

La Poste s'engage à diminuer de 12% ses émissions de CO₂ d'ici 2015

Pour réduire l'empreinte carbone de ses activités, La Poste met en place depuis 2004 des actions concrètes et s'engage dans le cadre du plan climat avec Angers Loire Métropole. L'objectif du Groupe la Poste : diminuer de 12% ses émissions de CO₂ d'ici 2015 et devenir à terme une entreprise « neutre en carbone ».

Pour atteindre son objectif, La Poste met en place plusieurs actions concrètes dans tous ses métiers logistiques. Tout d'abord, elle forme son personnel à l'éco-conduite : en Maine-et-Loire plus de 800 personnes en ont déjà bénéficiée.

Par ailleurs, le courrier déploie à Angers, comme sur l'ensemble du territoire, son plan transport propre qui vise à optimiser les km parcourus, réduire la part du transport en avion et passer progressivement son parc de véhicules thermiques en véhicules électriques. La Poste s'est également engagée avec Angers Loire Métropole dans un PDE (Plan de Déplacements Entreprise) pour encourager ses 1000 postiers qui travaillent sur l'agglomération angevine à moins recourir au véhicule individuel. Enfin, La Poste propose à ses clients depuis le 1^{er} octobre la lettre verte plus

respectueuse de l'environnement puisqu'elle a été conçue pour émettre -15% de CO₂ dès à présent et jusqu'à -30% en cible par rapport à la lettre prioritaire.

La Poste est présente sur l'agglomération angevine avec une vingtaine de sites dédiés aux activités courrier, colis, express (Chronopost, Exapaq), PNA (Mediapost) ainsi que ses bureaux de poste.

Les 41 actions du Plan Climat Energie

AXE 1 : Etre une collectivité territoriale exemplaire

OBJECTIF 1 : VISER L'EXEMPLARITE DES ACTEURS PUBLICS face aux changements climatiques

FICHE ACTION 1 : Conforter la politique d'achats et de commande publique responsable et développer le volet bas carbone

FICHE ACTION 2 : Expérimenter le télétravail pour réduire les déplacements des agents

FICHE ACTION 3 : Optimiser la gestion énergétique des bâtiments publics

FICHE ACTION 4 : Réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public

FICHE ACTION 5 : Réduire et valoriser les déchets grâce à la prévention, au tri et aux technologies innovantes de Biopole

FICHE ACTION 6 : Optimiser l'organisation de la collecte des déchets en réduisant leur transport

OBJECTIF 2 : S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET RENFORCER LES SOLIDARITES

FICHE ACTION 7 : Intégrer et anticiper les conséquences du dérèglement climatique dans les projets de coopération Nord-Sud

FICHE ACTION 8 : Intégrer et anticiper les conséquences du dérèglement climatique dans les projets de coopération Nord-Nord

FICHE ACTION 9 : Avec les acteurs sociaux, lutter contre la précarité énergétique

FICHE ACTION 10 : Améliorer la performance énergétique des logements sociaux et maîtriser les charges énergétiques supportées par les locataires

FICHE ACTION 11 : Analyser la vulnérabilité du territoire face au changement climatique

FICHE ACTION 12 : Connaître, préserver et favoriser la Biodiversité

OBJECTIF 3 : AMENAGER ET CONSTRUIRE LE TERRITOIRE DE DEMAIN : SOBRE, COMPACT ET MIXTE

FICHE ACTION 13 : Utiliser à des fins pédagogiques les résultats de la thermographie aérienne pour motiver la réalisation de travaux d'amélioration thermique des logements

FICHE ACTION 14 : Elaborer un programme d'amélioration de l'Habitat à thématique principale thermique (une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat : OPAH ou un Projet d'Intérêt Général : PIG)

FICHE ACTION 15 : Développer l'intermodalité et diversifier l'offre de mobilité sur le territoire métropolitain

FICHE ACTION 16 : Poursuivre l'amélioration du réseau des transports en commun en lien avec la mise en service du tramway sur le territoire métropolitain

FICHE ACTION 17 : Inciter au changement de comportements des métropolitains dans le choix de leurs modes de déplacements

FICHE ACTION 18 : Veiller à renouveler la flotte de bus avec des technologies innovantes et faiblement carbonées

FICHE ACTION 19 : Mobiliser et développer les énergies renouvelables du territoire métropolitain

FICHE ACTION 20 : Prendre en compte les enjeux énergie-climat dans le Plan Local d'Urbanisme communautaire

AXE 2 : Sensibiliser, mobiliser les acteurs et animer le territoire

OBJECTIF 4 : SENSIBILISER, EDUQUER ET FORMER LES ANGEVINS ET LES ACTEURS AUX ENJEUX « ENERGIE-CLIMAT »

FICHE ACTION 21 : Mobiliser et éduquer le jeune public et leurs encadrants

FICHE ACTION 22 : Mobiliser et sensibiliser les habitants du territoire métropolitain

FICHE ACTION 23 : Mobiliser et former les agents territoriaux

FICHE ACTION 24 : Mobiliser et former les élus communautaires d'Angers Loire Métropole

FICHE ACTION 25 : Mobiliser et former les cadres dirigeants des communes membres d'Angers Loire Métropole

OBJECTIF 5 : MOBILISER LE TERRITOIRE POUR S'ENGAGER ENSEMBLE FACE AU DEFI CLIMATIQUE

FICHE ACTION 26: Créer une Agence Locale de l'Énergie pour animer et coordonner la politique énergétique du territoire métropolitain

FICHE ACTION 27: Créer un Conseil en Énergie Partagé pour les communes membres au sein de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat

OBJECTIF 6 : ANIMER, SUIVRE ET EVALUER LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

FICHE ACTION 28 : Animer, suivre et évaluer le plan Climat Énergie Territorial

AXE 3 : Agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

OBJECTIF 7 : ACCOMPAGNER LA MUTATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES DU TERRITOIRE A LA TRANSITION ENERGETIQUE

FICHE ACTION 29 : Optimiser les transports de marchandises sur le territoire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

FICHE ACTION 30 : Inciter les entreprises locales à la transition énergétique

FICHE ACTION 31 : Sensibiliser les commerçants et artisans aux économies d'énergie

FICHE ACTION 32 : Structurer, soutenir et promouvoir une production et une consommation locales et responsables

FICHE ACTION 33 : Accompagner le développement des circuits courts et locaux ainsi que le passage à des pratiques bas carbone des agriculteurs

FICHE ACTION 34 : Sensibiliser et accompagner les acteurs du tourisme dans l'intégration de critères « énergie-climat »

FICHE ACTION 35 : Développer les éco-filières sur le territoire métropolitain

FICHE ACTION 36 : Inciter les établissements de formation à intégrer les enjeux énergie climat dans leurs enseignements

FICHE ACTION 37 : Elaborer un guide pour encourager la mise en place d'éco-manifestations

OBJECTIF 8 : ASSURER LE PORTAGE FINANCIER ET TECHNIQUE DES ACTIONS ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES DANS LA DUREE ET ENTRE TOUS LES ACTEURS

FICHE ACTION 38 : Généraliser l'approche en coût global et le calcul du retour sur investissement pour l'appréciation des grands projets

FICHE ACTION 39 : Créer une société d'économie mixte énergies pour promouvoir les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie

FICHE ACTION 40 : Mettre en place un système d'éco conditionnalité des aides pour les utilisateurs des bâtiments publics

FICHE ACTION 41 : Mobiliser les modes de financement innovants